

A Mesdames et Messieurs les
membres du Conseil communal
élus le 28 février 2016

A Mesdames et Messieurs les
membres de la Municipalité
élus les 28 février et 20 mars 2016

A Mesdames et Messieurs les
viennent-ensuite proclamés
élus selon avis personnel

Lausanne, le 17 mai 2016

Installation des Autorités communales

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 83 à 92 de la loi du 28 février 1956 sur les communes, M. Serge Terribilini, préfet du district de Lausanne, procédera à l'installation des nouvelles Autorités communales ***mardi 28 juin 2016***, à 17 heures, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de ville, place de la Palud.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Prestation de serment des membres du Conseil communal et installation.
2. Prestation de serment des membres de la Municipalité et installation.
3. Election du président.
4. Election du secrétaire.

Ces quatre opérations se déroulent sous la présidence du préfet.

5. Allocution du président.
6. Election du premier vice-président.
7. Election du second vice-président.
8. Election de deux scrutateurs.
9. Election de deux scrutateurs-suppléants.
10. Election de la commission permanente de gestion pour la législature 2016-2021.
11. Election de la Commission permanente des finances pour la législature 2016-2021.

12. Election de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2016-2021.
13. Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2016-2021.
14. Election des suppléants à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2016-2021.
15. Election de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2016-2021.
16. Election de cinq délégués et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.
17. Election d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent.
18. Allocution du syndic.
19. Allocution du préfet.

Nous vous prions de donner suite à cette convocation, en vous remerciant de bien vouloir prendre place dans la salle du Conseil communal quelques minutes avant l'heure fixée.

Le brevet de votre élection et différents documents seront à votre disposition dans la salle du Conseil le 28 juin.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affoleter

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président :
Yvan Salzmänn

Le secrétaire :
Frédéric Tétaz

Le préfet du district de Lausanne :

Serge Terribon

